



Conseil d'établissement

Compte rendu du mardi 17 mars 2026

Participants	Cf liste émargement
---------------------	---------------------

- Ordre du jour**
1. Retour sur la réunion avec la DEC
 2. Protocole harcèlement
 3. Contrat de scolarisation
 4. Casier judiciaire

1. Retour sur la réunion avec la DEC	
	Commentaire des parents
	Satisfaisant, le directeur diocésain a répondu clairement et en toute franchise. D'autres parents pensent ne rien n'avoir appris et être déçus de ne pas avoir eu plus de réponse précise.
2. Protocole harcèlement	
<p>Dans le cadre des contrôles mis en place pour évaluer le respect des établissements privés avec le contrat d'association qui nous lie à l'état, un certain nombre de documents sont à fournir. Le protocole harcèlement fait partie de ces documents.</p> <p>Des documents ont été proposés aux établissements de l'enseignement catholique pour d'une part répondre à la demande institutionnelle et d'autre part fournir des documents homogénéisés sur l'ensemble du réseau.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un premier document est à destination du chef d'établissement et des équipes pédagogiques pour rappeler le cadre de la loi autour du harcèlement avec notamment l'idée forte que le harcèlement scolaire devient un délit. Ce document fournit également de nombreuses pistes pour approfondir notre réflexion avec notamment le développement d'un dispositif de l'Enseignement catholique visant la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance au sein des établissements scolaires. Un site dédié à ce dispositif sous le nom de « Le 3PF » : Programme de Protection des Publics Fragiles a été mis en place.- Les 2 documents suivants sont :<ul style="list-style-type: none">○ « La procédure de prise en charge d'une situation de harcèlement » qui détaille ce que l'on peut mettre en place sur un établissement :<ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier de réunions▪ Constitution d'une équipe ressource▪ Mise en place d'élèves veilleurs▪ Mise en place d'élèves médiateurs○ La fiche de prise en charge d'une situation de harcèlement- On retrouve ensuite des outils comme No Blame qui a déjà été présenté lors d'une précédente réunion.	

	Commentaire des parents
	<p>Bien d'avoir un protocole établi. Questionnement sur la possibilité de se référer à des professionnels.</p>
<p>3. Contrat de scolarisation</p>	
	<p>Il s'agit d'un document contractuel à faire signer aux familles lors de l'inscription sur l'établissement. Ce document est important car demandé lors des contrôles.</p> <p>Des juristes du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ont travaillé sur ce dossier pour fournir à l'ensemble du réseau un document commun.</p> <p>Voici une ébauche de ce document pour l'établissement avec ci-dessous les grandes lignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préambule qui explique le pourquoi de ce document - 1- Objet - 2- Obligations de l'établissement - 3- Obligation des parents - 4- Coût de la scolarisation - 5- Dégradation volontaire du matériel - 6- Durée et résiliation du contrat - 7- Droit d'accès aux informations recueillies - 8- Droit à l'image - 9- Médiation de la consommation - 10- Loi applicable et juridiction compétente - Annexe 1 relative au traitement des données personnelles des élèves et de leurs responsables légaux
<p>4. Casier judiciaire</p>	
	<p>Suite aux différents évènements de violence sur mineurs mis à jour ces dernières années l'Éducation Nationale impose de demander le casier judiciaire n°2 pour toute personne intervenant auprès des enfants.</p> <p>Cette demande est donc valable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant toute embauche d'un salarié OGEC - Pour tout bénévole intervenant auprès des enfants. <p>Il faut informer les personnes de cette démarche.</p> <p>C'est le chef d'établissement qui fait cette demande auprès du Rectorat. C'est le service du Rectorat qui interroge la base du Ministère de la Justice.</p> <p>Une réponse est ensuite transmise au chef d'établissement. Si l'avis est néant il reçoit une réponse par mail. Si le bulletin n'est pas vierge c'est le Rectorat qui reçoit une réponse par courrier postal. Il informe ensuite le chef d'établissement.</p>

**DEMANDE D'EXTRAIT N°2 DU CASIER
JUDICIAIRE**

Décret 2021-374 du 31 mars 2021 modifiant les articles D571-4, D571-5 et D571-7 du code de procédure pénale afin de permettre la consultation du casier judiciaire d'une personne avant son recrutement dans un établissement d'enseignement privé, un organisme privé d'enseignement à distance et des organismes de soutien scolaire.

A peine d'irrecevabilité, cette demande doit être adressée au Casier judiciaire national par l'intermédiaire de l'autorité administrative définie à l'article D. 571-5 du code de procédure pénale

REFERENCE DE L'AUTORITE REQUERANTE	
NOM DE L'ORGANISME	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES
OBJET SOCIAL	DIVISION DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PRIVES 2 ND DEGRE
ADRESSE	96 RUE D'ANTRAIN – CS 10503 35705 RENNES CEDEX 7

DEMANDE ADRESSEE PAR L'ETABLISSEMENT	
NOM DE L'ETABLISSEMENT :	
RNE :	
NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT :	

Le candidat est obligatoirement préalablement informé de la demande de consultation du bulletin n°2.

ETAT CIVIL DU CANDIDAT	
NOM DE FAMILLE	_____
PRENOMS	_____
NOM D'EPOUX OU D'USAGE	_____
NE(E) LE	_____
SEXE	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
A	_____
ARRONDISSEMENT	_____
DEPARTEMENT	_____
PAYS	_____
FILIATION - UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES NÉES HORS DE FRANCE	
Nom et prénom du père	_____
Nom et prénom de la mère	_____

Demande à adresser exclusivement par le chef d'établissement à ce.dpep@ac-rennes.fr



Ecole Notre Dame de Bon Secours
9 place de l'église
29840 Landunvez
02.98.89.91.05
eco29.nd-secours.landunvez@e-c.bzh
site ecoledelandunvez.bzh



Feuille d'émargement - année scolaire 2025/2026

Conseil d'établissement du mardi 17 mars 2026

Nom - Prénom	Fonction	Signature
Colin Christophe	Maire Landunvez	
LAGUERRE Marjorie	Parent d'élèves.	
VERHAEGHE Coëtizia	Présidente APEL	
TREB AOC doubletche	Président OGE C	
DESMAIS Audrey	Parent déléguée	
FERTIN Veronique	Parent déléguée	
BOEWAEC Jennifer	Parent délégué	
GROGNET Nelly	Parent délégué	
Abjean-Ugven Eodie	ATSEM	
CUEFF Sophie	enseignante	
OULHEN Denez	chef d'établissement	